



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES"

Vendredi 8 novembre à Bruxelles

*Les ministres se réuniront à 8 heures avec leurs homologues de l'**AELE** (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Les discussions seront axées sur la situation économique et la finance durable.*

Puis, à partir de 9 heures, les ministres se réuniront autour d'un court petit-déjeuner de travail pour dresser le bilan de la réunion de l'Eurogroupe du 7 novembre.

À 9 h 30, les ministres des finances tiendront un débat d'orientation conjoint sur l'importance que revêtent une éducation et une formation efficaces et de qualité pour créer une base économique solide pour l'Europe.

La session du Conseil Ecofin devrait débiter à 12 h 30.

~ ~ ~

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le financement de l'action climatique en vue de la COP25. Le Conseil devrait également adopter des conclusions sur les statistiques de l'UE.

Les ministres débattront de l'état d'avancement des travaux relatifs à la fiscalité de l'économie numérique, en mettant notamment l'accent sur l'évolution récente du contexte international. Ils s'efforceront également d'arriver à un accord sur le paquet "droit d'accise" et deux dossiers législatifs liés à la TVA: la transmission et l'échange d'informations sur les paiements concernant la TVA, et le régime particulier de la TVA pour les petites entreprises.

Le Conseil entendra aussi un compte rendu de la présidence et de la Commission sur les récentes réunions du G20 et du FMI, assistera à une présentation du rapport annuel 2019 du comité budgétaire européen et adoptera une recommandation du Conseil concernant la nomination d'un membre du directoire de la BCE.

~ ~ ~

*Les travaux débuteront le jeudi 7 novembre à 11 h 30 par une réunion avec les **partenaires sociaux** portant essentiellement sur l'importance d'une éducation et d'une formation efficaces et de qualité afin de créer une base économique solide pour l'Europe. Des représentants des institutions de l'UE, de la présidence et des deux prochaines présidences rencontreront une délégation d'employeurs, de syndicats, d'entreprises publiques et de PME au niveau européen.*

*L'**Eurogroupe** tiendra une réunion ordinaire à 15 heures. Il se penchera sur l'investissement et l'innovation et sur le processus de sélection d'un nouveau membre du directoire de la BCE. La Commission présentera ses prévisions économiques d'automne. L'Eurogroupe se réunira ensuite dans une "configuration ouverte" (à 27 États membres) afin de débattre de l'état d'avancement des différents axes de travail ayant trait à la réforme de l'UEM.*

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (*jeudi soir*);
- à l'issue du débat conjoint avec les ministres de l'éducation (*vendredi midi*)
- à l'issue de la session du Conseil (*vendredi après-midi*).

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Débat conjoint avec les ministres de l'éducation concernant l'éducation et la formation

Les ministres des finances et les ministres de l'éducation tiendront un débat d'orientation conjoint sur le thème susmentionné, le but étant:

- de procéder à un échange de vues sur le rôle que jouent l'éducation et la formation pour ce qui est de parvenir à une croissance durable à long terme
- de partager les expériences et les pratiques pour ce qui est de favoriser la qualité, l'efficacité et l'efficacéité de l'éducation et de la formation.

L'importance de l'éducation et de la formation, ainsi que du capital humain, a été largement reconnue au niveau de l'UE. L'éducation et la formation font déjà partie de la stratégie Europe 2020, et le rôle de l'éducation, des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie a été souligné dans les recommandations par pays de 2019. Le programme stratégique 2019-2024 du Conseil européen met l'accent sur l'importance de l'éducation et de la formation tant pour l'économie que pour la société, et invite à accroître les investissements dans les compétences et l'éducation de chacun.

Les chiffres révèlent qu'une éducation et une formation de qualité profitent tant aux personnes qu'à la société. Le taux d'emploi des adultes titulaires d'un diplôme universitaire est supérieur d'environ neuf points de pourcentage à celui des adultes ayant uniquement achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Une main-d'œuvre ayant un bon niveau d'instruction contribue à stimuler la productivité et la croissance, et à accroître ainsi le niveau de vie de chacun.

Le système éducatif, en Europe, est pour l'essentiel financé par des fonds publics, ce qui soulève souvent la question de l'efficacité et de l'efficacité des dépenses. Celles-ci sont évaluées au regard des résultats, de la qualité et de l'inclusivité de l'éducation et de la formation. Au sein de l'UE, le niveau d'instruction moyen dans le groupe d'âge des 30-34 ans est passé de 31 % en 2008 à 41 % en 2018, tandis que, en termes de qualité, les scores de l'UE se situent dans la moyenne dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

Dans ce contexte, et sur la base d'une [note thématique de la présidence](#), les ministres seront invités à procéder à un échange de vues sur la base des questions suivantes:

- Quels sont les défis les plus pressants pour votre pays en matière d'efficacité et d'efficacité de l'éducation et de la formation?
- Quelles politiques considérez-vous comme étant les plus prometteuses pour promouvoir l'efficacité, l'efficacité, l'inclusivité et l'égalité dans l'éducation et la formation?
- Comment obtenir simultanément des acquis d'apprentissage de qualité, des niveaux élevés d'instruction et l'égalité?
- Quel pourrait être le rôle de la coopération européenne dans la promotion de l'efficacité, de l'efficacité et de la qualité de l'éducation et de la formation, et comment les sociétés européennes pourraient-elles anticiper les futurs besoins en matière de renforcement des compétences et de reconversion professionnelle?

Droits d'accises

Le Conseil débattrait du réexamen des règles en matière de droits d'accises applicables dans l'UE. Les ministres seront invités à marquer leur accord sur les [propositions](#) suivantes:

- la directive concernant les structures des droits d'accises sur l'alcool et les boissons alcooliques;
- la directive relative au régime général d'accise;
- le règlement concernant la coopération administrative en ce qui concerne le contenu du registre électronique.

Les droits d'accises sont des taxes indirectes sur la vente ou l'utilisation de certains produits, tels que l'alcool, le tabac et l'énergie. Les recettes générées par ces taxes reviennent intégralement au pays auquel elles sont versées. Depuis 1992, les pays de l'UE ont mis en place des règles communes pour s'assurer que les droits d'accises sont appliqués selon les mêmes principes et aux mêmes produits partout dans l'UE. Cela aide à prévenir les distorsions des échanges sur le marché unique, contribue à une concurrence loyale entre les entreprises, et réduit la charge administrative pour ces dernières et les autorités fiscales.

Outre l'harmonisation des taux minimaux d'accises (qui ne font pas l'objet d'une révision pour l'instant), la législation de l'UE énonce également des dispositions communes qui s'appliquent aux produits soumis à accise. Le 25 mai 2018, la Commission a proposé une série de nouvelles règles sur les droits d'accises, qui portent sur le régime général d'accise et sur la structure des droits d'accises sur l'alcool.

Le Conseil s'est penché sur le train de mesures lors des sessions du Conseil ECOFIN de mars et mai 2019, mais certaines questions nécessitaient des travaux supplémentaires avant de pouvoir parvenir à un accord sur ces dossiers.

Harmonisation des structures des droits d'accises sur l'alcool et les boissons alcooliques

Cette proposition a pour principal objectif d'actualiser les règles régissant les structures des droits d'accises sur l'alcool au sein de l'UE afin d'améliorer l'environnement des entreprises et de réduire les coûts pour les petits producteurs d'alcool.

La proposition instaure un système de certification uniforme dans l'UE permettant de confirmer le statut des petits producteurs indépendants, qui peut être reconnu dans tous les pays de l'UE.

Les petits producteurs de bière et d'alcool éthylique bénéficient actuellement, sous certaines conditions, du régime des taux réduits. Le projet de directive étendra ce régime également aux producteurs d'autres boissons fermentées et de produits intermédiaires dans toute l'UE.

Le texte relève aussi le seuil pour la bière à faible titre alcoométrique qui peut bénéficier de taux réduits, le faisant passer de 2,8 % à 3,5 % en volume. Cette modification encouragera davantage l'innovation et le développement de nouveaux produits et devrait encourager les consommateurs à opter pour des boissons alcooliques à faible titre alcoométrique au lieu des boissons alcooliques standard, et à réduire ainsi leur consommation d'alcool.

Les ministres s'efforceront de dégager un accord politique sur ce dossier en réglant la question en suspens relative à l'exonération du droit d'accise ou à des taux réduits pour les petites distilleries domestiques.

Si toutes les délégations conviennent désormais que la directive devrait prévoir la possibilité pour les États membres d'exonérer des droits d'accise l'alcool distillé par des particuliers, à partir de fruits, pour leur usage privé ou de lui appliquer des taux réduits d'accise, la question du volume maximal d'alcool artisanal qui pourrait être concerné par l'exonération reste ouverte. Dans sa dernière version du texte de compromis, la présidence propose de fixer cette limite à 50 litres par an et par ménage.

Régime général d'accise et coopération administrative en ce qui concerne le contenu du registre électronique

Ces propositions visent à rapprocher les procédures en matière d'accise et en matière de douanes au niveau de l'UE de manière à améliorer la libre circulation des produits soumis à accise mis à la consommation dans le marché unique, tout en veillant à ce que la taxe correcte soit perçue par les États membres. Elles visent également à réduire la charge administrative et juridique pour les petites sociétés. Les propositions contiennent un certain nombre de mesures visant à rationaliser et à simplifier les processus en ce qui concerne les interactions entre importations et exportations et les mouvements intra-UE des produits soumis à accise.

La directive relative au régime général d'accise énonce, entre autre, des orientations concernant les quantités de produits soumis à accise que des particuliers sont autorisés à acquérir pour leurs besoins propres et à transporter d'un État membre à un autre sans être soumis à des taxes.

La présidence compte parvenir à un accord sur la base d'une [proposition de compromis](#), car elle considère que les travaux techniques sur le texte sont achevés.

Règles de TVA pour les petites entreprises

Le Conseil s'efforcera de dégager un accord politique sur une réforme des règles de TVA applicables aux petites entreprises.

Cette proposition, publiée en janvier 2018, vise à réduire la charge administrative et les coûts de mise en conformité pour les petites entreprises ainsi qu'à contribuer à la création d'un environnement fiscal propice à la croissance des PME et au développement des échanges transfrontières.

Les ministres seront invités à trouver un accord sur une proposition de compromis présentée par la présidence finlandaise et s'articulant autour de deux grands éléments:

- modification de la directive TVA en vue de revoir et de simplifier les règles relatives à l'exonération de la TVA pour les petites entreprises afin qu'elles puissent avoir recours à cette exonération dans toute l'UE.
- modification du règlement concernant la coopération administrative dans le domaine de la TVA pour améliorer la coopération administrative entre les autorités fiscales en ce qui concerne l'application des règles actualisées en matière de TVA pour les PME.

La principale question en suspens concerne le niveau des seuils applicables au chiffre d'affaires annuel national et dans l'Union aux fins de l'application de l'exonération de la TVA pour les PME. Le texte de compromis prévoit un seuil applicable au chiffre d'affaires annuel de 85 000 EUR au niveau national et de 100 000 EUR au niveau de l'UE.

Échange de données de paiement concernant la TVA

Le Conseil s'efforcera de dégager une orientation générale sur les nouvelles règles relatives à la transmission et à l'échange de données de paiement concernant la TVA.

La réforme vise à faciliter la détection de la fraude fiscale par les autorités des États membres et à compléter le cadre réglementaire en matière de TVA pour le commerce électronique, qui a récemment été approuvé. Les nouvelles règles devraient permettre aux États membres de collecter, de manière harmonisée, les données enregistrées mises à disposition par voie électronique par les prestataires de services de paiement, ainsi que de mettre en place un nouveau système électronique central pour le stockage des informations sur les paiements et leur traitement ultérieur par des fonctionnaires nationaux chargés de la lutte contre la fraude.

Les ministres seront invités à trouver un accord sur une proposition de compromis présentée par la présidence finlandaise et s'articulant autour de deux textes législatifs:

- modification de la directive TVA pour exiger des prestataires de services de paiement qu'ils tiennent des registres des paiements transfrontières relatifs au commerce électronique. Ces données seront ensuite mises à la disposition des autorités fiscales nationales dans des conditions strictes, y compris en ce qui concerne la protection des données.
- modification d'un règlement concernant la coopération administrative dans le domaine de la TVA. Ces modifications fixent les détails de la manière dont les autorités fiscales nationales coopéreront dans ce domaine pour détecter la fraude à la TVA et contrôler le respect des obligations en matière de TVA.

Directoire de la BCE - nomination d'un nouveau membre

Le Conseil devrait adopter une recommandation destinée au Conseil européen concernant la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne.

À la suite de l'appel à candidatures qu'il a lancé lors de la réunion de l'Eurogroupe d'octobre 2019, le président de l'Eurogroupe a reçu [une](#) candidature: l'Allemagne a proposé la candidature d'Isabel Schnabel, professeure à l'Université de Bonn et membre du Conseil allemand des experts économiques.

Le Conseil européen prendra une décision formelle sur la nomination, après consultation du Parlement européen et du conseil des gouverneurs de la BCE.

La nouvelle membre succèdera à Sabine Lautenschläger, qui a décidé de se retirer au 31 octobre 2019, pour un mandat non renouvelable de huit ans.

Le Conseil a besoin d'une majorité qualifiée "renforcée" pour adopter la recommandation, ce qui nécessite le soutien de 72 % des États membres de la zone euro (c'est-à-dire 14 sur 19) représentant 65 % de la population de la zone euro. (Base juridique: article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.)

[Nomination du directoire de la BCE - Infographie du Conseil](#)

Fiscalité de l'économie numérique

Les ministres feront le point sur l'état d'avancement des travaux menés durant la présidence finlandaise en ce qui concerne les discussions en cours à l'OCDE sur les défis que pose la numérisation de l'économie en termes de fiscalité. Ils auront également un échange de vues sur la voie à suivre dans ce domaine d'action.

L'échange de vues s'inscrira dans le prolongement du débat ECOFIN de mai 2019 au cours duquel les ministres ont discuté des réformes en matière fiscale en cours au niveau international et ont évalué les possibilités de préparer les négociations au sein de l'OCDE. À l'époque, les ministres se sont largement déclarés favorables à ce que l'examen de ces questions se poursuive au niveau de l'UE, en vue d'échanger des idées sur les options examinées par l'OCDE, d'analyser leur incidence sur les recettes fiscales et les entreprises des États membres et de déterminer s'il serait possible de recenser des questions d'intérêt commun aux États membres. Par la suite, la présidence finlandaise a organisé jusqu'à présent six séries de discussions au niveau technique.

L'OCDE a entamé des travaux dans le cadre de sa "task force sur l'économie numérique" et a publié un [rapport intérimaire](#) en mars 2018 qui fournit une analyse de la création de valeur dans des modèles d'affaires nouveaux et en évolution dans le contexte du passage au numérique et des défis fiscaux qu'ils présentent.

Depuis, la task force a intensifié ses travaux sur la base de [propositions concrètes](#) et des consultations publiques ont été menées. L'OCDE a publié un [programme de travail](#) pour répondre aux défis que pose la numérisation de l'économie en termes de fiscalité. Ce programme a été approuvé par les ministres des finances du G20 lors de leur réunion du 9 juin 2019 à Fukuoka.

L'OCDE travaille actuellement sur deux axes:

- un premier pilier traite de la réaffectation des bénéfices afin de déterminer le lieu où l'impôt devrait être payé et la part des bénéfices devant être imposée dans une juridiction fiscale donnée.
- un second pilier porte sur la mise au point d'un système qui garantisse que les entreprises opérant à l'international acquittent un taux minimum d'impôt et protège l'assiette fiscale des États contre l'érosion et le transfert de bénéfices.

Le travail de l'OCDE s'est intensifié ces derniers mois. L'objectif de l'OCDE est de parvenir à un accord politique sur l'architecture globale des réformes d'ici à janvier 2020 et de présenter un rapport final pour la fin 2020.

Sur la base d'une note thématique, les ministres seront invités à avoir un échange de vues sur la voie à suivre proposée par la présidence, à savoir:

- examiner les premières constatations concernant la compatibilité avec le droit de l'UE des solutions discutées au niveau de l'OCDE d'ici à la fin de l'année;
- travailler en priorité sur les analyses d'impact, que réalise actuellement la Commission;
- examiner certains éléments discutés au niveau de l'OCDE afin de répertorier les points présentant un intérêt commun pour les États membres de l'UE.

Rapport annuel 2019 du comité budgétaire européen

Le président du comité budgétaire européen, Niels Thygesen, présentera le [rapport annuel du comité](#) sur la mise en œuvre du cadre budgétaire de l'UE en 2018.

Le rapport annuel du comité budgétaire européen analyse la surveillance et la coordination des politiques budgétaires dans la zone euro et vise à informer les parties prenantes concernées, principalement la Commission, alors que ces dernières s'efforcent de renforcer et d'améliorer le cadre budgétaire de l'UE. En particulier, le rapport propose une évaluation rétrospective de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance (PSC) en 2018 et une analyse prospective des améliorations à apporter au cadre budgétaire de l'UE.

Il ressort du rapport que la croissance en 2018 était conforme aux premières prévisions et relativement solide, bien qu'elle ait connu un ralentissement par rapport à la forte dynamique observée en 2017. L'excédent primaire structurel a légèrement augmenté, mais les dépenses ont été plus élevées que prévu et les dépenses nettes ont augmenté deux fois plus vite que la production potentielle, ce qui témoigne d'un relâchement budgétaire dans la zone euro. La conjoncture économique relativement favorable et les défis en matière de viabilité ont plaidé en faveur d'une orientation budgétaire neutre dans la zone euro, avec une différenciation appropriée par pays. Pourtant, de nombreux pays fortement endettés n'ont pas été en mesure de constituer des réserves.

En ce qui concerne la mise en œuvre du PSC en 2018, les indicateurs standard ont mis en évidence des écarts importants dans plusieurs pays, tandis que la Commission a tenu compte d'éléments d'appréciation supplémentaires et s'est abstenue de tirer des conclusions ou de prendre des mesures. Les institutions budgétaires nationales indépendantes ont joué un rôle utile dans certains pays, mais devraient être renforcées au moyen de normes minimales. Le comité budgétaire européen a recueilli, dans le cadre de l'expérience faite en 2018, de nouveaux éléments à l'appui de sa proposition visant à simplifier et à réformer le cadre de gouvernance budgétaire de l'UE, telle qu'elle a été présentée dans son [évaluation récente des règles budgétaires de l'UE](#).

Statistiques de l'UE

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur les statistiques officielles européennes dans le contexte du cadre de gouvernance économique de l'UE.

Les conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE s'inscrivent dans un exercice annuel au cours duquel le Conseil examine des rapports élaborés par différents organes et institutions statistiques de l'UE. Les conclusions font le bilan des progrès accomplis en ce qui concerne les priorités pour les statistiques de l'UE que le Conseil a fixées l'année précédente et elles fournissent des orientations concernant la suite des travaux. Elles portent en particulier sur les statistiques destinées à la procédure concernant les déficits excessifs, à la surveillance des déséquilibres macroéconomiques et aux statistiques structurelles.

Des statistiques comparables, fiables et de qualité élevée revêtent une importance essentielle pour l'élaboration des politiques économiques de l'UE, en particulier pour les procédures de surveillance économique de l'UE. Les politiques de l'UE s'appuient sur un ensemble de statistiques qui nécessitent que des données statistiques socioéconomiques de grande qualité soient fournies en temps utile.

Financement de l'action climatique - COP25

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur les aspects liés au financement de la lutte contre le changement climatique, dans la perspective de la 25^e conférence des parties (COP25) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Les conclusions constitueront un mandat donné par l'UE aux négociateurs en ce qui concerne les aspects liés au financement.

La COP25 s'inscrira dans le prolongement d'un accord mondial intervenu à Paris en décembre 2015 lors de la COP21. Elle sera centrée sur la mise en œuvre des engagements et l'achèvement du programme de travail de l'accord de Paris.

L'accord de Paris est un instrument mondial qui contient à la fois des éléments juridiquement contraignants et des éléments facultatifs. Il a été signé à New York en avril 2016 par 195 pays, dont l'UE et ses 28 États membres; d'autres pays encore l'ont signé depuis cette date.

Cet accord vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5 °C. Les pays soumettent des plans d'action nationaux afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ("atténuation"), qui deviendront de plus en plus ambitieux au fil du temps. Conformément à ces plans, des "contributions déterminées au niveau national" sont communiquées tous les cinq ans et les parties doivent rendre compte de leur mise en œuvre.

L'accord a également pour objectif d'aider les pays en développement et les pays les plus vulnérables à faire face aux effets des changements climatiques ("adaptation") et à surmonter ces effets (pertes et préjudices).

En ce qui concerne les aspects liés au financement, les pays industriels s'engagent en vertu de l'accord de Paris à continuer de fournir des financements pour aider les pays en développement. Les autres pays sont aussi encouragés à fournir, ou à continuer de fournir, un soutien.

Les conclusions soulignent que l'UE et ses États membres demeurent résolus à atteindre l'objectif fixé pour les pays industrialisés de contribuer à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 et jusqu'en 2025. D'ici 2025, les parties fixeront un nouvel objectif collectif quantifié. À cet égard, les conclusions font état de l'engagement de l'UE à participer à ces discussions à partir de novembre 2020.

L'UE et ses États membres se sont engagés à augmenter leur contribution. Ils restent le principal bailleur de fonds publics consacrés à l'action climatique et ont contribué à hauteur de 21,7 milliards d'euros en 2018 (contre 20,4 milliards d'euros en 2017). Depuis 2013, la contribution de l'UE et des États membres a plus que doublé.

Les conclusions soulignent l'importance d'une mise en œuvre urgente et ambitieuse de l'accord de Paris. Elles insistent pour que des progrès rapides et ambitieux soient réalisés en vue de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient face au changement climatique. À cet égard, les conclusions soulignent les progrès accomplis récemment dans les réformes législatives au niveau de l'UE en matière de finance durable (taxonomie, critères de référence, communication d'informations).

Le mandat général pour la COP24 a été adopté sous la forme de conclusions sur le changement climatique lors du Conseil "Environnement" du 4 octobre 2019.

[Conclusions du Conseil sur le changement climatique, 4 octobre 2019](#)

Réunions du G20 et du FMI à Washington - suivi

La présidence et la Commission rendront compte des réunions financières internationales tenues à Washington, DC en avril 2019, à savoir:

- une réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20, les 17 et 18 octobre, lors de laquelle ont eu lieu des discussions sur les risques pesant sur les perspectives économiques mondiales, la fiscalité internationale, les cryptomonnaies stables et le Pacte du G20 avec l'Afrique, ainsi que des échanges sur les investissements en matière d'infrastructures de qualité, la viabilité de la dette et le financement de la couverture de santé universelle;
- les réunions annuelles du FMI, du 14 au 20 octobre, qui réunissent des banquiers centraux, des ministres des finances et du développement, des parlementaires, des responsables du secteur privé, des représentants de la société civile et des universitaires pour débattre de questions d'intérêt mondial, y compris les perspectives économiques mondiales, l'éradication de la pauvreté, le développement économique et l'efficacité de l'aide.

Autres points

Législation sur les services financiers

Sous "Divers", le Conseil recevra des informations concernant les travaux menés sur les propositions législatives.

[Rapport de novembre 2019 sur l'état d'avancement des travaux sur les propositions législatives concernant les services financiers](#)

Cryptomonnaies stables

La présidence informera les ministres au sujet d'un projet de déclaration commune du Conseil et de la Commission sur les cryptomonnaies stables qui sera adopté lors de la session du Conseil Ecofin de décembre.

Fiscalité - pays et territoires non coopératifs

Le Conseil devrait adopter, sans débat, une mise à jour de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs. Il devrait convenir de retirer le Belize de la liste de l'UE. En outre, le Conseil devrait estimer que la République de Macédoine du Nord se conforme à tous les engagements en matière de coopération fiscale.

[Page web du Conseil relative à la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs](#)

Union des marchés des capitaux

Le Conseil devrait adopter sans débat un ensemble de réformes législatives contribuant à l'union des marchés des capitaux. Les textes concernent:

- la [création d'une nouvelle catégorie d'indices de référence](#) contribuant à la durabilité de la finance;
 - des [obligations en matière de transparence](#) pour les investissements durables;
 - un nouveau cadre prudentiel pour les entreprises d'investissement ([directive](#) et [règlement](#))
 - un cadre harmonisé pour les obligations garanties ([directive](#) et [règlement](#))
 - un [règlement](#) favorisant l'accès aux marchés de croissance des PME
-